

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 novembre 2014

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mmes Monique Turcotte et Marie Lemieux	<p>Madame Monique Turcotte et madame Marie Lemieux; conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014 :</p> <p>Mmes Turcotte et Lemieux ne considèrent pas la relocalisation du jardin communautaire du Carrefour comme une option. Par ailleurs, elles aimeraient une rencontre avec l'organisme qui est propriétaire du terrain et des représentants de l'arrondissement, afin d'en discuter.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>D. Moreau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT OFFRE DEPUIS 2008 UNE CONTRIBUTION À L'ORGANISME QUI EST PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN, SOIT LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE L'ENTRE-GENS, MAIS NE LOUE PAS DES ESPACES. IL AJOUTE QU'IL S'AGIT D'UN CHOIX BUDGÉTAIRE DE CESSER DE LOUER CE TERRAIN PRIVÉ.</p> <p>LE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANIEL MOREAU, INDIQUE QU'IL CROYAIT QU'UNE ENTENTE ÉTAIT INTERVENUE AVEC L'ORGANISME PROPRIÉTAIRE, MAIS IL VIENT D'APPRENDRE QUE CE N'EST PAS LE CAS. PAR CONSÉQUENT, IL SE DIT PRÊT À RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DU JARDIN COMMUNAUTAIRE. POUR TERMINER, IL RÉITÈRE QUE LA RELOCALISATION DEMEURE UNE OPTION.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-312991</p>

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. John Broeseliske	<p>Monsieur John Broeseliske; conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014 :</p> <p>M. Broeseliske formule deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) Question répondue sur place en cours de séance; voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) M. Broeseliske soulève la malpropreté d'un immeuble situé à l'angle du boulevard Saint-Joseph Est et de la 18^e Avenue.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ASSURE QUE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS INTERVIENDRA POUR RÉGLER CETTE SITUATION.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-314169</p>

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Richard Verdon	<p>Monsieur Richard Verdon; conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014 :</p> <p>M. Verdon formule deux questions auprès du conseil concernant la circulation sur la rue D'Iberville, particulièrement aux intersections des rues Masson et Dandurand :</p> <p>1) Question répondue sur place en cours de séance; voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) M. Verdon soutient que le nettoyage mécanique de la 4^e Avenue n'est pas effectué la moitié du temps, notamment en ce qui concerne le coté ouest de cette avenue.</p>	É. Duchesne	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, EXPLIQUE QU'ELLE EN AVAIT PARLÉ À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET QU'ON COMMUNIQUERA AVEC LE CITOYEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-295630 (RÉACTIVÉE)</p>

DOSSIERS OUVERTS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 novembre 2014

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Yves Labelle Coalition Jeanne-Mance</p>	<p>Monsieur Yves Labelle; conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014 :</p> <p>M. Labelle formule deux questions auprès du conseil et dépose des photos à l'appui :</p> <p>1) M. Labelle dénonce les conditions d'utilisation du conteneur posé en permanence dans la ruelle verte du quadrilatère délimité par l'avenue du Parc et les rues Beaubien Est, Jeanne-Mance et Saint-Zotique Est. Il aimerait donc savoir s'il existe une réglementation relative aux conteneurs de déchets alimentaires posés en permanence sur le domaine public;</p>	<p>D. Lafond</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, DANIEL LAFOND, EXPLIQUE QUE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT STIPULE QUE LES CONTENEURS NE PEUVENT PERMETTRE L'ÉCOULEMENT DE LIQUIDES. IL AJOUTE QUE LA RÉGLEMENTATION AVAIT ÉTÉ TRANSMISE AU CITOYEN.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, AJOUTE QUE LE PROBLÈME SOULEVÉ EST CONNU DEPUIS QUATRE ANS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-315439</p>

<p>M. Yves Labelle Coalition Jeanne-Mance</p>	<p>2) M. Labelle voudrait qu'une réglementation soit mise en place, comme dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prohiber la vidange d'un conteneur à déchets à moins de 50 mètres d'un terrain comportant un lieu habité.</p>	<p>D. Lafond</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES</p> <p>LE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, DANIEL LAFOND, RÉPOND QU'ON EFFECTUERA DES VÉRIFICATIONS À CET ÉGARD.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-315463</p>
---	---	------------------	--